L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 2 SEPTEMBRE

FEUILLETON.

JEAN DAGOURY.

SCÈNES DU PAYS BAS-NORMAND.

PAR CHARLES CANIVET.

IX.

Le soir même où Jeanne écrivait cette lettre un peu décousue, Mesnilgrand rentrait de sombre humeur.

Le hasard avait voulu que revenant de Bricquebec avant les Dagoury, il aperçût dans la prairie Mr Paul causant avec Tonnette.

Le meunier aimait la nièce de Dagoury, et sa passion, sans se traduire par des exagérations de langage inconnues aux champs n'en était pas moins forte et vivace. Depuis trois ans déjà qu'il caressait ce projet de mariage, sans songer qu'il pouvait être éconduit, l'espoir lui était monté au cœur.

Il y avait bien Jean Dagoury, son ancien camarade, qui lui faisait les yeux durs et semblait trouver mauvaise sa présence à la ferme, mais cela l'inquiétait médiocrement. Jean n'était pas le maître, et le père Dagoury, loin de s'opposer à sa recherche, l'encourageait, au contraire, et pressait parfois Tonnette assez brutalement.

A l'inverse de celle-ci, le baiser qu'il avait obtenu le brûlait encore, et, tant il est vrai que l'amour transforme les hommes et brise tous les obstacles, Mesnilgrand avait été vu plusieurs fois, le soir marchant lentement et les bras croisés sur la poitrine, ce qui est l'indice d'une préoccupation extraordinaire.

A quoi pensait-il donc? à qui plutôt, si ce n'est à Tonnette?

Eh bien! oui, il y pensait. Sans briller par l'ingéniosité et la délicatesse des sentiments, le meunier n'était point non plus un paysan vulgaire; et puis il se trouvait tout autre depuis le soir où, portant ses lèvres sur la joue de Tonnette, il avait aspiré à pleines narines le parfum de sa chevelure.

Alors, dans ses promenades solitaires, il arrangeait tout pour l'avenir. Il se voyait au jour de la noce, lorsque, au retour de l'église, éclataient les pétards et les coups de fusil à poudre, en l'honneur de la mariée.

Une chose le tracassait cependant, c'est qu'elle lui était de beaucoup supérieure, et qu'il s'en rendait parfaitement compte. Pour lui, Tonnette n'était point une femme, mais une dame que le hasard avait fait naître sans fortune; cependant, il n'avait pas lieu de s'en plaindre, car riche, elle n'eut eu qu'à choisir parmi tous les prétendants de la contrée.

Et puis, le moulin marchait à souhait; tous les ans les bénéfices croissaient, et avec quelques pièces de terre qui se tenaient à l'entour, le meunier passait pour être fort à son aise.

Quel bonheur de mettre tout cela aux pieds de Tonnette! C'était une bien petite compensation, il est vrai, pour tant de beauté et de grâce; mais c'était déjà quelque chose, et il se promettait, une fois marié, de se faire si bon pour elle, de la si bien deviner au moindre signe, au moindre regard, qu'elle finirait bien par l'aimer un peu pour tant d'abnégation et de dévouement.

Et voilà que tout se trouvait brisé.

Il l'avait vue, de ses yeux vue, malgré la nuit tombante, marchant côte à côte avec Mr Paul, le long du sentier qui suit la rivière et sa première idée avait été de s'élancer et de les y précipiter tous deux.

Il les avait suivis de loin, pour ne point se trahir, et le bruit de leurs voix arrivait jusqu'à ses oreilles; mais il ne distinguait pas leurs paroles, et de temps en temps il appuyait les deux poings sur ses yeux, comme pour renfoncer des larmes.

Enfin, ils s'étaient arrêtés, et ce qu'il y avait de plus affreux c'est que Tonnette la première s'était avancée pour embrasser M. Paul.

Alors, ils s'étaient séparés, la jeune fille traversant en hâte la prairie pour rentrer à la ferme, Paul pour regagner le moulin où il allait s'endormir. Et c'était sous son toit, dans la chambre voisine de la sienne, que reposait celui qui d'un coup venait de démolir tout l'échafaudage de ses beaux rêves! C'était à n'y pas croire, en vérité, et réellement il faut avouer que l'on se heurte ici-bas à de funestes circonstances.

Lui, le rival de cet enfant, n'était-ce pas ridicule? D'un revers de main, il pouvait le jeter à terre, et c'est l'enfant, au contraire, qui lui brisait le cœur. A cette idée, il était sur le point de ne plus se contenir; il songeait à l'écraser, à le tuer, à l'anéantir! Mais cet enfant, n'était-il pas le fils de celui qui, quelques années auparavant, l'avait retiré presque mort du fond de la rivière, au péril de ses jours?

Et il songeait à le tuer, à lui faire le moindre mal? Rien que pour une telle pensée, il méritait tous les malheurs qui en ce moment l'accablaient.

Toutes ces réflexions, il les faisait en marchant, à voix haute quelquefois; parfois aussi il gesticulait plus fort à mesure qu'il s'exaltait, et quand il arriva au moulin, il fut accueilli par un formidable éclat de rire.

C'était Paul, qui, à la fenêtre de sa chambre, l'attendait en respirant l'air parfumé de la nuit et avait épié son retour pour le surprendre.

Mesnilgrand eut un tressaillement qui faillit le renverser.

—Eh bien, dit Paul, d'où viens-tu donc à cette heure?

—Et toi, que fais-tu là? répondit durement le meunier.

—Tu réponds à ma question par une autre, reprit Paul; il y a quelque chose là-dessous, Mesnilgrand.

—Ne suis-je plus maître de mes actions? fit le meunier d'un toujours aussi rude.

Ce fut au tour de M. Paul d'être surpris. Cette brusquerie et peu dans les habitudes de Mesnilgrand, surtout à son égard, le déconcerta. Il garda le silence d'abord, puis voyant le meunier tomber assis, le front dans les deux mains, sur le banc de pierre devant la porte:

—Bon-Ami, lui dit-il, si tu as des chagrins, pourquoi ne veux-tu pas me les dire?

—Tonnerre de D....! laisse-moi tranquille, hurla Mesnilgrand en se levant.

—Qu'est-ce que cela veut dire, reprit M. Paul, et, quelle est cette façon de me recevoir? Suis-je de trop chez toi, Mesnilgrand? Oui, sans doute, eh bien! je ne l'entendrai pas deux fois.

Et grimpant sur l'appui de la fenêtre, d'un bond il fut près du meunier.

—C'est heureux que je n'ai pas été déshabillé, fit-il; adieu! Mesnilgrand; la nuit est belle et pure; dans une heure et demie je serai à Valognes; cela réveillera la bonne, fans pis! Tu vois que je suis bon prince, et je te tends la main sans te demander plus longtemps la cause de ta mauvaise humeur.

Mesnilgrand restait comme ahuri, et, avant de prononcer une parole, il prit la main de Paul et la serra rudement dans les siennes.

—Je crois que je suis fou, dit-il, ma parole d'honneur! Allons nous coucher, je te demanderai pardon demain matin.

—Est-ce que tu m'en veux? ajouta-t-il en voyant Paul devant lui froid et sérieux.

—Ma foi, non, répondit vivement celui-ci; je ne t'en veux pas le moins du monde, mais je ne t'ai jamais vu si drôle.

Et il passa sans rancune son bras sous celui de Bon-Ami, et ils rentrèrent tous deux comme les meilleurs amis du monde. Seulement Mesnilgrand venait de songer que le mois de novembre approchait et que pour cette époque M. Paul devait être rentré à l'Ecole.

A dix-huit ans, l'absence, c'est l'oubli. Mais si Tonnette allait ne pas oublier!

X.

Mesnilgrand avait deviné juste. On oublie vite à vingt ans, lorsque l'on prend pour de la passion effrénée la moindre des fantaisies, et que le cœur n'ayant jamais parlé, on se grise des premiers mots qu'il balbutie. M. Paul en était là, et, passant sans transition de la vie calme de famille à la vie turbulente de l'école, il ne devait pas tarder à reléguer l'image de Tonnette dans un coin très obscur, où il savait de temps en temps la faire vivre et l'éclairer, pour la replonger aussitôt dans une ombre de plus en plus épaisse; tout cela sans songer à la blessure qu'il avait faite. Il avait cru, il croyait encore aimer Tonnette; malgré cela, il souffrait peu de son absence, et jugeant des sentiments de son amie par les siens propres, il ne pouvait lui venir à l'idée qu'il pesât sur son existence, peut-être sur son bonheur à venir, et tout en donnant au travail une partie de sa journée, il s'arrangeait de manière à ne point oublier le plaisir. Mais il ne cherchait pas à s'étourdir, car il n'avait pas de remords.

A l'inverse des jeunes gens de son âge il avait une ambition extrême. Il savait combien son père était obligé de s'imposer de sacrifices pour lui permettre d'acquérir la connaissance ou même la science du droit indispensable à tant de carrières, et il lui arrivait souvent de rêver tout autre chose qu'un cabinet d'avocat, si bien achalandé qu'il fût, près le tribunal civil de Valognes.

Aussi, comme tous les ambitieux, il avait à cœur de passer des examens brillants, non pour le succès en lui-même, mais pour se faire bien venir de ses professeurs qui, plus tard, pouvaient lui être utiles. Pour cela, il ne manquait pas un cours, se faisait remarquer par son exactitude et trouvait le moyen de passer quelques heures chez un avocat en renom dont il dépouillait les dossiers en retour d'une rétribution minime.

On savait tout cela à Valognes, et Tonnette le savait aussi. Le jeune Florival, dans sa correspondance avec sa sœur, ne manquait pas de parler de Paul et de ses succès d'école. Lucile, désireuse d'être agréable à Tonnette, la tenait au courant de tout, comme elle le lui avait promis; mais elle perdait sa peine et s'étonnait, se fâchait presque de voir son amie insensible à ces nouvelles qui auraient dû faire toute sa joie.

Mais la jeune fille, toute naïve qu'elle fut, ne s'y était pas trompée. Eclairée par son affection profonde pour Mr. Paul, elle arrivait peu à peu à la désillusion, et comme elle le disait à peu près dans sa lettre à Lucile, elle devinait une rivale dans cette ambition acharnée après le succès, dont on s'entretenait souvent dans la ville, et qui faisait la joie du vieux professeur.

Six mois avaient déjà passé depuis son départ. Le premier, le second même, il avait tenu sa promesse à Tonnette, en lui écrivant longuement. Le troisième mois, il avait commencé la lettre, qui n'étant pas terminée au bout de huit jours, devenait inutile; le quatrième, sans s'excuser presque, sans ajouter un mot de regret, il écrivit tout simplement qu'il ne pouvait s'astreindre à une correspondance régulière, parce qu'il était accablé de travail à ce moment de l'année, et n'avait à sa disposition que très peu d'instants, si peu qu'il priait Tonnette de le rappeler au souvenir de Mesnilgrand, auquel il n'avait pas le temps d'écrire.

C'était le comble de l'étourderie. Mesnilgrand, d'abord, ne mettait plus les pieds à la ferme, et quand même, comment pouvait-il se faire que Mr. Paul proposât à Tonnette de divulguer une correspondance dont le secret devait rester à jamais entre eux deux!

A partir de ce moment, elle devint de plus en plus triste, presque morose. Elle lui avait écrit, elle, souvent, quelquefois deux jours de suite, car une lettre était à peine cachetée qu'elle se rappelait avoir oublié quelque chose. Mr. Paul les avait lues d'abord avec joie, puis, peu à peu, avec moins d'ardeur. Enfin, il lui arrivait maintenant de ne les ouvrir qu'au bout d'une semaine, et il remarquait avec peine les infractions aux règles de la grammaire.

Si on lui avait dit pourtant qu'il n'aimait pas Tonnette, il se fût récrié sans doute, mais il avait tant de préoccupations que le souvenir s'effaçait au milieu des agitations du présent.

Parfois cependant, lorsque, après une journée calme, il se trouvait seul dans sa chambre, il lui arrivait de s'accouder sur la table, la tête dans les deux mains, et, retournant en arrière, il se promenait dans les jours passés. Il voyait Tonnette, comme il l'avait vue un matin, penchée à la fenêtre de sa chambre, tête nue et souriante, et le soir, dans la prairie parfumée, à l'instant où le vent passant à travers les roseaux et les saules du bord, il la tenait à son bras, heureuse, passionnée et s'abandonnant toute entière à son bonheur.

Lui aussi s'abandonnait sans arrière-pensée; la preuve, c'est qu'il éprouvait une émotion jusqu'alors inconnue, et cette émotion, il la retrouvait aussi forte et presque aussi réelle dans ces moments d'excitation fébrile qu'il savait se créer au gré de ses désirs.

(A continuer.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: des liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachés de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi-once ou fraction d'once. Les poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiées, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à 100 milles au-dessus de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans, d'où l'on y arrive facilement. La salubrité de l'endroit est incomparable.

Les plus habiles chimistes du pays ont analysé les eaux qu'elles ont déclarées les MEILLEURES DU MONDE. Des centaines de guérisons attestent le fait. Il n'y a rien de meilleur dans le monde pour les maladies chroniques de l'estomac, des entrailles, les reins, du foie, de la rate, de la syphilis, des rhumatismes et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

L'hôtel est vaste, et, avec les cottages qui sont bien construits et agréables, peut recevoir trois cents personnes.

Les malades y trouveront tous les soins qu'exigent leur état. Les personnes qui cherchent le plaisir y trouveront UNE SALLE DE BAL, UN BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE ARÈNE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU DE QUILLES.

Les maisons à bains sont imperméables à l'air et conviennent pour l'hiver aussi bien que pour l'été. La buvette est pourvue des liqueurs et des vins les plus fins. Le steamer VICTORIA, le bateau régulier de Bladon Spring, partira de Mobile tous les MERCREDIS et SAMEDIS à l'arrivée du train de la N. O. pour Bladon Springs.

Pension, par semaine, Quinze piastres, par mois, cinquante piastres; enfants et domestiques de couleur, moitié prix; domestiques blancs, $10. MM. ISAACSON, SEIXAS & CO., aux Nos 48 et 50 rue du Canal, sont chargés de la vente des eaux de Bladon en barils, et donneront aux personnes qui le désireraient les renseignements dont elles auraient besoin.

J. CONNER & CO., Propriétaires.

22 mai—3m

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur, CAMELIA.

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin! Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira de l'of DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis, CAMELIA, Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, 25 avril—6m A o 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur C. H. DURFEE, R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 43 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. BERTHA, W. Burton, capitaine; T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Bix Bend Landing.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur ST-JOHN, Capitaine JAS. P. McELROY. Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 30 de la rue du Canal.

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du frêt est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 28 juil—3m

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur ESSIE TAYLOR, Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nile-Orléans tous les MERCREDIS, à 12 heures, Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne. 12 mai—

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur KATE DICKSON, U. D. TERREBONNE, capitaine, Claiborne Ducas et J. B. Landry, Commis.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE, rue Conti, No 30.

Le KATE DICKSON fera son premier voyage SAMEDI prochain, le 28 courant. 25 août—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois le sem... Pour la côte et Lafourche, Le bateau à vapeur BERTHA BRUNER, Capitaine Jos. Dalferes, N. L. Dupuis et N. Callères, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 80 rue Conti. 16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur W. J. PORTEVENT, Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette et S. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti. 9 mai—

Pour la côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du couvent, 2 fois par semaine. Le bateau à vapeur FAVORITE, Capitaine C. R. Fagot.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin. Il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le frêt. Pour frêt ou passage s'adresser à bord. 29 août—1m

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour Port Eads et la Côte, au-dessous de la ville. Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin. Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur IBERIA, Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey.

Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 4 sept. AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre, PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120, intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD.

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hannover...	15 sept.	17 oct
Frankfurt...	18 oct	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres.......... $150 en or. Entrepont.......... 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres.......... $150 en or. Entrepont.......... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.......... $35 en or. Entrepont.......... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés. Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 1 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants; partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M. BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M. GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M. ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M. CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M. BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M. BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M. GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co. Agents, No 25 de la rue Carondelet Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 5 sept à 8 h. A M. Passage.......... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à: ALFRED MOULTON, mai—1an Une Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood, CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds, CITY OF HAVANA.....Capt. T. J. Philips

Le steamer CITY OF MERIDA, Commandant J. W. Reynolds, partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 29 août, à 8 h, du matin.

Passage pour Vera Cruz.......... $60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 35 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEMICO partira le 18 septembre. 12 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux. YAZOO, do. L. D. Barrets, 1400 tonneaux. C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux.

Départ........ août, à heures P. M. Le beau steamer de 1ère classe, C. W. LORD, Commandant L. Colton.

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40. Passage pour Philadelphie.......... 50. Billet donné à New-York pour toute le voyage.. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier. 4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lobrano and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 183 Esplanade Street.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur FRANK MORGAN, partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent. C. H. ALLEN, Directeur-général. 12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7 ½	..	8 ½	..
9	..	10	..
10 ½	..	11 ½	..
Midi	..	1 ½	P. M.
2	P. M.	2 ½	..
3	..	3 ½	..
4	..	4 ½	..
5	..	5 ½	..
6	..	6 ½	..
7	..	7 ½	..
8	..	8 ½	..
9	..	9 ½	..
10	..	10 ½	..

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général. 5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875.

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m. Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive: Express and Mail daily at 3 55 p. m. Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel. D. B. ROBINSON, Supt. 25 déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel. D. B. ROBINSON, Surintendant. 25 déc—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 28 décembre

DEPARTS. ARRIVÉES. Express.......7:50 A. M. | Express.......7:40 P. M. Malle..........4:50 P. M. | Malle..........4:20 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From December 28—1874

DEPART. ARRIVE. Express.......7:50 A. M. | Express.......7.40 P. M. Mail..........4:50 P. M. | Mail..........10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 12 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre La Badieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour le frêt sur marchandises expédiées pour ces points de vont être faits, en s'adressant à Thomas Ahne, Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets de "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adres au coin des rues Natchez et Magazins.

Il ne sera point reçu de frêt à 5 heures. 27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie..........	$485,120 58	
Sur risques de mer..........	83,982 65	
Sur risques de rivières..........	94,394	$663,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874..........	166,601 53	
Primes remboursées..........	33,222 73	199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts..........		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances.....	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer... 67,432 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur..... 61,427 45	270,...	
Dépenses générales..........	55,250	
Taxes..........	19,430 0	
Commissions..........	35,550 9	
Réfraction (rebate)..........	51,494 30	476,836 08
Bénéfice net..........		$ 27,202 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse..........	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement..........	92,123 77
Garanties et billets hypothécaires..........	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds..........	129,616 55
Actions de la Cie du Gas et autres actions..........	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission..........	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances..........	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp.....	70,862 77
Autres propriétés foncières..	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement..........	1,676 79
Compte suspendu..........	2,070 16
	758,560 65

PASSIF.

Capital..........	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874...	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés..........	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie..........	4,292 73	$677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation.......... $ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875. JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire. Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS. 17 janv—

Second Etat de Situation DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu..........	$114,552 2	
Sur risques de mer..........	59,391 37	
Sur risques de rivières..........	29,066 9	
Total des primes..........		$202,000 5
Moins primes rendues..........		3,154 77
Primes acquises..........		$199,845 79
Déduit—Pertes par le feu.....	$45,105 69	
Pertes sur mer..........	42,116 78	
Pertes sur rivières..........	15,476 58	
	$102,699 07	
Réassurances..........	21,916 73	
Réfactions (rebate)..........	9,663 07	
Taxes..........	7,480 23	
Loyer..........	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes.	35,518 10	
		$180,024
Réservé pour primes non-terminées..........		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes..........	0
Comptant..........	42,428 0
Comptes en voie de collection..........	18,560 2
Billets recevables..........	
Prêts sur garanties..........	60,050 00
Prêts sur hypothèques..........	41,546 25
Stocks et Bons..........	5,670 25
Installations des bureaux et meubles..........	2,900 00
En mains d'agents en Europe, etc..........	5,125 43
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes..........	2,196
	$294,320 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président. L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874. E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancas, A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, R. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer, A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins, H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio, H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY, Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 21 août 1871:

Primes sur l'incendie..........	$129,031 46	
Primes de mer..........	24,310 02	
Primes de rivières..........	5,567 57	
Primes sur les risques, non expirées le 21 août 1872....	$2,000 00	
Total..........		$161,200 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année..........		50,125 41
		$211,053 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie.....	$64,817 20	
Sur les risques de mer..........	17,696 31	
Sur les risques de rivières..........	18,231 71	100,844 22
		$110,229 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent..........	$5,662	
Réassurances..........	18,632 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt..........	1,448 30	
Réservé pour pertes non réglées..........	20,000 00	43,641 84
Bénéfice net..........		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse..........	$50,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis..........	204,047 36
Primes en voie de recouvrement..........	421 9
Actions, bons, actions, etc, de banques compagnies d'assurance, etc..........	2,355 42
Propriété foncière..........	4,557 63
Billets d'actions (stock notes)..........	262,226 50
	$583,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président. JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873. CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent. Dividende sur le capital..........5 Dividende sur primes remboursées..15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green, A. J. Aiken, L. L. Hass, J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt, W. T. Blakemore, J. D. Hill, I. Bloom, Jas. S. Lauphier, Sam. Boyd, Robert L. Moore, C. H. C. Brown, John Myers, John D. Cobb, H. J. Mullan, Geo. W. Church, Edward Naile, J. E. Campbell, G. W. Sentell, Lloyd R. Coleman, W. E. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIÈME ÉTAT ANNUEL DU Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872..........		$183,033
Primes sur les Risques de feu..........	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières..........	22,811 46	
Primes sur les Risques de mer..........	33,721 12	
Moins les primes rendues..........	3,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873..........	30,687 00	34,414
Primes nette pour l'année 1873..........		$148,006 18
Déficit pour l'année 1873..........		38,246 53
		$186,354 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu..	$80,967	
Sur les Risques des rivières..........	10,7..	
Sur les Risques de mer..	35,725 43	
		7,431 54
Réassurances..........		922 63
Taxes..........		
Réfaction au lieu de scrip..........	18,554 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer..........	36,797 98	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés..........	4,209	
	$54,965 28	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,373
		$156,854
Pertes non réglées..........		30,00
		$186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse..........	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages..........		
Effets à recevoir sur Primes..........		$62,671
Effets à recevoir en voie de recouvrement..........		82,068 91
Propriété foncière..........		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans..........		225,546 00
Actions de Banques..........		44,206 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock..........		3,000 00
Actions du Harbor Protection Company..........		395 13
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés..........		3,008
Bons I. O. des O. F. Hall Association..........		5,00
Actions de Compagnie d'assurance..........		2,52
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..........		1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions..........		254,156 56

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président. A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public. 17 janv—1m

Association d'Assurances DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu..........	$429,805 17	
Primes sur les risques de mer..........	60,238 12	
Primes sur les risques de rivières..........	22,608 24	
Total..........		$522,651
En moins:		
Primes sur risques non expirés....	$123,724 24	
Primes remboursées	2,377 42	$126,101 66
Primes nettes acquises..........		$396,549
A ajouter:		
Intérêts..........	15,248 37	
Profits et pertes..........	4,031 44	
Primes sur l'or..........	816 15	21,095
		$417,645
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 18	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 78	
Pertes payées sur les risques de rivières..........	13,429 38	
Pertes en litige..........	5,812 09	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues..........	12,129 55	11,506 89
Réassurances..........		11,329 62
Réfaction (rebate)..........		36,986 47
Commissions d'agences..........		21,904 63
Dépenses d'agences..........		5,010 23
Licence..........		1,930 00
Dépenses de bureau..........		2,522 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc..........		9,222 39
Frais de Cours et d'avocats..........		123 21 326,168
Bénéfice net..........		$91,479 29

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$73,987 24	
" Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe..........	23,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $32,903 42, évalué..........	23,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,061 07	
Prêts sur hypothèques..........	147,542 25	
Prêts sur nantissements..........	20,733 19	
Effets à recevoir..........	19,613 29	
Bons..........	22,413 58	
Actions..........	28,556 78	
Primes en voie de recouvrement..........	49,459 52	
Propriété foncière..........	5,135 64	
Propriété mobilière..........	25,000 00	
Dû par divers..........	5,697 77	494,438

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)..........	257,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés..........	3,012 50	
Primes sur risques non terminés..........	123,724 24	
Pertes non réglées..........	17,941 55	
Dû à divers..........	701 21	402,959 50
Surplus..........		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875. G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action;

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant ne de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA, ABE HIRSCH, JOHN LEISY, J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN, L. K. SMALL, J. PLAISENT, LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM, PIERRE LANAUX, M. MUSSON. 14 janv—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ.......... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt..........		$334,879 47
Pertes, dépenses, taxes.....	$196,388 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent..........	59,626 54	256,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir..........		$409,570 06
En caisse et primes en voie de recouvrement..........		129,775 71
		$539,345 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, R. BISCOE, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALOUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE, J. WEIS, GEO. JONAS, B. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY. 7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ÉTAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie..........	$90,384 55	
Primes sur les rivières..........	12,066 68	
Primes maritimes..........	9,042 32	
		111,493 35
Moins, primes remboursées..........		1,425 62
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie..........	$22,189 66	
Pertes sur les rivières..........	16,422 12	
Pertes sur mer..........	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances..........	4,589 81	
Loyer..........	2,500 00	
Taxes..........	3,350 25	
Réfaction (rebate)..........	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt..........	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés..........	27,171 00	92,504 35
		16,262 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement..........	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque..........	31,006 13
Effets à recevoir pour primes..........	12,460 98
Actions, bons et autres obligations..........	143,5.. 53
Propriété foncière..........	5,447 24
Primes en voie de recouvrement..........	18,100 69
En caisse..........	27,062 54
	$244,434 88

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875. JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai. 9 mai—10t

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.... RUE DE LA COMMUNE.....120

NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu..........	$60,583 60	
Mer..........	13,639 20	
Rivières..........	59,181 32	$133,404 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes..........		$132,140
Perte par le feu	$8,619 84	
Pertes sur les rivières..........	33,541 35	$42,161 19
Réfaction (rebate)..........	25,334 23	
Réassurances..........	8,699 08	
Primes remboursées..........	1,325 10	
Taxes..........	14,211 50	
Casuel..........	2,170 42	
Loyers..........	6,588 38	
Dépenses..........	15,408 48	
	$117,898 28	
Moins Intérêts profits et pertes..........	20,192 15	$97,70
Bénéfice net..........		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,934 43
Mobilier..........	4,993 93
Actions du Harbor boat..........	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat..........	3,600 00
Comptes pour recouvrements net..........	14,623 51
En caisse..........	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875. J. H. OGLESBY, Président. WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875. E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie soit déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président. CHAS. ENGSFELD, Vice-Président. GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues..........		$187,128 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées..........	$34,647 09	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc..........		124,001 64
		$63,114 1
Total de l'Actif..........		$794,919 1

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent. Dividende sur le Capital payé, 6 pour cent. Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, N. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, B. Sieg, dan, E. F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, H. Eicke, S. J. Nastis, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder, E. Wilderman.

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 321 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	128
Membres honoraires,	4
Membres honoraires-Bienfaiteurs,	
Décédés,	
En voyage, ou absents du pays,	
Rayés des Rôles,	
Démissionnaires,	
Expulsé	
Total égal	membres

RECETTES:

Collection de quotités..........	$1732 50
Admissions durant l'année 1874	605 00
Amendes et divers..........	21 35
Argent placé..........	422 70
En caisse le 8 janvier 1874..........	915 22
	$3697 17

DÉPENSES

Payé aux Docteurs..........	452 65
aux Pharmaciens..........	450 45
Frais de funérailles..........	516 00
Actions de la tombe, remboursées..........	230 00
Secours en argent..........	63 00
Payé au secrétaire..........	100 00
Impressions et annonces..........	67 00
Payé pour matériel et emblèmes..........	149 45
Frais divers..........	36 25
Médaille en Or, au trésorier..........	41 00
Payé au collecteur, commission	262 25
	..04 05
En caisse le 7 janvier 1875	1193 12
En plus, à ajouter. Le mobilier de la Société coûtant $750. (amorti)	300 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2	4141 00
Total	5634 12
A déduire, actions de la tombe, dues..........	230 00
Actif net.	$5404 12

(Pour mémoire en Recouvrement $..)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu. Vice-président, Pierre Gendre. Trésorier, Basile Dabat. Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITÉ DE FINANCE.)

J. P. Rouède, chairman. Jos. Négusioua, Wm. Maylie.

COMITÉ DE SECOURS.

Martin Deshautreaux, chairman. Jean Mauhes. Louis Vignes. J. Courtade. Jos. Pilhiet, pour la section des abattoirs. Julien Verin do do do

Maître de Cérémonie—Léon Lamothe. Grand Maréchal—François Renaudin. 1er assistant, Léon Redon. 2nd " George Lentz. 3ème " Bertrand Pomes. Collecteur—Silvain Braud. Docteurs—pour la ville, A. Gaucet, coin 6eme et Tchapitoulas. Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier rue Conti, 28.

PHARMACIES DE LA SOCIÉTÉ.

1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Leitz, rue Tchoupitoulas, No. 1435.
3. Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4. J. Preffertè, rue Magasins, 582.
5. Dr James Malnegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins
7. Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Basin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 185.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Lougarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875. Ont signé pour conformité: D. POCHELU, Président. P. ROUÈDE, Chairman comité de finance. MARTIN DESHAUTREAUX, Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48. Louis Grégoire, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus.

DIX-SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NILE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874..........		$ 106,582 04
Sur les risques d'incendie	80,035 28	
Sur les risques maritimes	14,375 50	
Sur les risques de rivières	6,132 25	100,542 03
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	29,256 64	
Sur les risques maritimes	4,645 20	
Sur les risques de rivières	150 11	33,771 73
		67,320 40
Moins cent rems aux as	7,2.. 04	
Taxes	7,... 77	
Réassurances	6,... 45	
Loyer	2,... 77	
Primes retournées	1,3.. 05	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	19,000 ..	42,771 74
Réserves pour risques non terminées au 30 avril 1874		$ 5,856

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	69,063
Prêts sur gages	42,67
Effets pour primes à court échéance	17,761
Actions de banque et autres actions	55,439
Biens fonciers	17,561
Primes en voie de perception	16,410
En banque	54,922
Total de l'actif	$273,486

Le tableau ci-dessus est une copie exacte du livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public. mai—1m No. 140, rue Gravier

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Fevrier 1875

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes..........	$ 342,231
Tiré au delà des dépôts..........	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........	400,000
Autres actions, bons et hypothèques..........	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve..........	22,211 6
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........	2,819
Local de la banque..........	7,902
Autres Propriétés foncières..........	2,731
Mobiliers et installations..........	15,082
Dépenses Courantes..........	4,272
Taxes payées..........	4,744
Primes..........	73,414
Echanges pour le Clearing House..........	67,575
Billets d'autres Banques Nationales..........	11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels..........	1,672 92
Espèces..........	15,195 77
Billets Legal Tender..........	254,000 00
	$1,604,732 1.

PASSIFS.

Capital payé..........	$ 500,000 0
Surplus..........	11,353
Escompte..........	3,656
Change..........	3,698 92
Intérêt..........	1,217 97
Circulation Nationale non rachetée..........	419,000 00
Dividendes non payés..........	722 20
Dépôts individuels..........	657,215
Chèques Certifiés..........	7,615 07
Dû à des Banques Nationales..........	1,682
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat..........	973
	$1,604,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact: P. POURSINE, E. S. KERR, A. W. B.

ETAT DE SITUATION DE LA Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés..........		$ 663,758 22
Prêts sur demande..........		54,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation..........		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus..........		28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation..........		13,500
Actions et bonds divers..........		22,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés..........		9,165 0
Mobilier et accessoires..........		5,900 00
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main..	112,000	
Comptant en caisse toi.....	451,629 95	
Dû dans les banques de New-York..........	204,860 1	768,490 66
Total de l'actif..........		$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé..........	$ 300,000
Excédant de fonds..........	37,000
Billets émis..........	267,100
Dépôts..........	1,173,804 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés..........	54,150 52
Profits bruts pendant les 6 derniers mois..........	67,865 62
Moins dépenses et taxes....	19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires..........	48,356 75
Total du passif..........	$1,880,441 92

LOUIS SCHNEIDER, Président. HERM. ROEHL, Caissier.

BANQUE NATIONALE DE LA NILE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874. RESSOURCES

Prêts et escomptes..........	$33,768 83
Tiré en sus..........	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation..........	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques..........	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve..........	8,377 88
Dû par d'autres banques nationales..........	6,298 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat..........	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations..........	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées..........	5,148 18
Primes payées sur bons des E-U..........	24,000 00
Chèques et autres items au comptant..........	290 40
Echanges pour le Clearing-House..........	30,065 91
Billets d'autres banques nationales..........	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels..........	945 06
Espèces..........	844 18
Billets Legal Tender..........	70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats..........	9,00 00
Total..........	$714,922 01

PASSIF

Capital payé..........	$200,000 0
Surplus..........	1 000
Autres profits non partagés..........	17,808 44
Billets de la Banque nationale en circulation..........	178,280
Dépôts individuels..........	253,127 97
Certificats de dépôts payables sur demande..........	3,850 40
Certificats de dépôts à terme (time)..........	3,000 00
Dû à d'autres banques nationales..........	956 87
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat..........	2,792 33
Total..........	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY, Notaire Public

Rapport sur l'Etat — DE LA — BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........		$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..........		536,000 00
Autres actions, bons et hypothèques..........		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés..........		98,731 96
Dû par d'autres banques nationales..........		23,095 58
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........		159,013
Propriétés foncières, mobilier et installations..........		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées..........		33,563 69
Primes payées..........		55,600 00
Echanges pour le Clearing House..........	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales..........	36,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)..........	2,875 79	
Espèces..........	77,379 17	
Billets Legal Tender..........	466,823 00	$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat du 5 pour cent)		4,000 00
Total..........		$2,996,545 95
Capital payé..........		$850,000 00
Surplus..........		38,590 84
Autres profits non-partagés..........		57,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés..........		500,000 00
Dividendes non payés..........		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques..........	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts..........	7,000 00	
Chèques certifiés..........	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés..........	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales..........		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat..........		91,486 65
Total..........		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875. THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins: G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT, Directeurs. 15 juil—1f

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 132 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies..........	$52,641	
Primes de rivières..........	1,112 5	
Total des primes..........	$53,815 15	
En moins—primes non expédiées..........	5,876 79	
Montant net des primes..........		$17,938 59
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées..........	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.....	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées..........		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit;

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450..........	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie..........	17,806 00
Prêt garanti par des actions..........	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie..........	27,550 00
Bons des Etats-Unis..........	8,000 00
Effets à recevoir..........	3,226 85
8 pour cent d'intérêt..........	19,250 0
Intérêt..........	10,442 44
Primes en voie de recouvrement..........	27,430 86
Effets à recevoir pour primes..........	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier..........	12,419 76
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence..........	8,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement..........	62,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action..........	$312,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..........	17,938 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..........	17,989 40
Montant réservé pour perte non réglées..........	5,546 60
Salaires non payés..........	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président. DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 ... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès..........		$64,256
Montant reçu, intérêt et dividendes..........		2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes..........		31,120 65
		$37,564 34
Montant payé sur 26 décès....	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires..........	10,679 72	$56,129 2
		$31,425 00

PASSIF.

Polices ase "A"..........	$5,602 25
Polices aso "B"..........	4,276 17—$10,973 6

ACTIF.

En caisse..........	$3,255 56
Décès payés "non réclamé"..........	4,500 00
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton..........	7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne..........	5,216 00
Banque d'Amérique..........	4,210 65
Banque Nationale Mutuelle..........	4,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement..........	3,806 00
Meubles de Bureau..........	1,498 05

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton, Alph. Wals, E. Larue, A. Jas, V. Nippert, J. Leisy, A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan, J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard, J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiane, jr, H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz, L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume, J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire, E. LARUE—Président, JAS—Vice-Président, A. GRANGER—Vice-Président, J. B. SEGUIN—Trésorier, J. B. MONDIEGT—Secrétaire.

Par ordre de la direction, J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes..........	$783,975 67
Tiré en sus..........	4,242 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse..........	100,000 00
Autres actions et Bons..........	26,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat..........	80,627
Dû par d'autres banques nationales..........	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat..........	1,251 6
Propriété foncière, mobilier et installations..........	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées..........	11,162 2
Primes payées..........	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House..........	104,312 88
Billets d'autres banques nationales..........	8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)..........	641 6
Espèces..........	27,673
Billets Legal Tender..........	210,110
Total..........	$1,681,400

PASSIF:

Capital payé..........	$300,000
Surplus..........	27,006
Autres profits non partagés..........	27,028
Billets de banques non rachetées..........	269,096
Dividendes non payés..........	240 6
Dépôts individuels..........	$858,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande..........	600 00
Chèques certifiés..........	11,912
Chèques de caissiers non payés..........	24,937
Dû à d'autres banques nationales..........	12,885 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat..........	8,699 52
Total..........	$1,681,460 54

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce ... bre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. GAIN, E. GOGREVE.